



## COMPTE-RENDU DU

# CIRCUIT D'ÉTUDE DE HAUT NIVEAU DE SWIM-SM DESTINÉ À RENFORCER L'ENGAGEMENT POLITIQUE DANS LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION ET LE TRANSFERT DE LA GESTION DE L'IRRIGATION

12 – 18 Mai 2013

Ankara et région d'IZMIR (Turquie)

(MODULE DE TRAVAIL SWIM-SM 2, Activité 2.4)

Version	Titre du document	Auteur	Révision et validation
1	COMPTE-RENDU DU CIRCUIT D'ÉTUDE DE HAUT NIVEAU DESTINÉ À RENFORCER L'ENGAGEMENT POLITIQUE DANS LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION ET LE TRANSFERT DE LA GESTION DE L'IRRIGATION	Suzan Taha	Hosny Khordagui, Stavros Damianidis et Vangelis Konstantianos



## Sommaire

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....</b>	<b>2</b>
1.1 Introduction .....	2
1.2 Objectifs .....	2
<b>2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....</b>	<b>2</b>
<b>3. METHODOLOGIE ET STRUCTURE DE LA FORMATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4. RESUME DES ACTIVITES DE FORMATION ET DU CIRCUIT D'ETUDE DANS LA REGION D'IZMIR .....</b>	<b>3</b>
4.1 1 <sup>er</sup> jour .....	3
4.2 2 <sup>ème</sup> jour.....	6
4.3 3 <sup>ème</sup> jour.....	7
4.4 4 <sup>ème</sup> jour.....	9
4.5 5 <sup>ème</sup> jour.....	10
<b>5. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DU CIRCUIT D'ETUDE. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>10</b>
5.1 Questions organisationnelles et administratives avant et au cours de l'atelier...11	
5.2 Mise en œuvre de l'atelier .....	11
5.3 Impressions personnelles et recommandations.....	13
<b>6. EMPLOI DU TEMPS DE LA FORMATION ET DU CIRCUIT D'ETUDE .....</b>	<b>14</b>
<b>7. LISTE DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>18</b>



## 1. Contexte et objectifs

### 1.1 INTRODUCTION

Dans le cadre du module de travail 2 (MT2) – activité 2.4 « Renforcement des capacités », le projet « Gestion intégrée durable de l'eau - Mécanisme de soutien SWIM-SM », financé par l'UE, a organisé, dans le cadre de son programme de travail biennal, un circuit d'étude de haut niveau de 5 jours destiné à renforcer l'engagement politique dans la gestion participative de l'irrigation (GPI) et le transfert de gestion de l'irrigation (TGI), en coordination avec la direction générale des travaux hydrauliques de l'État (DSI) en Turquie. La formation relève de l'un des quatre piliers thématiques du projet SWIM-SM, qui comprend le renforcement des connaissances sur la « gouvernance de l'eau au niveau local », et met l'accent, lors de sa deuxième année, sur la promotion des meilleures pratiques dans les régions prioritaires pour l'établissement et le fonctionnement réussis d'associations d'usagers de l'eau (AUE) dans les Pays participant au projet (PP).

Ce circuit d'étude a été organisé dans le cadre du projet SWIM-SM par LDK, la société à la tête du consortium SWIM-SM et s'est décliné en deux parties: (a) un circuit d'étude préparatoire de 2 jours à Ankara, suivi (b) de 3 jours, consacré à la visite de direction générale turque des travaux hydrauliques (DSI), organisme responsable de la planification, de la conception, de la construction, du fonctionnement et de la maintenance des systèmes d'irrigation et d'assainissement du Pays. La langue de travail de la formation et du circuit était l'anglais, avec une traduction simultanée en français. Au total, 17 représentants issus de huit pays partenaires SWIM (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) ont participé à ce circuit d'étude dont des représentants d'AUE, des planificateurs et des décideurs impliqués dans le lancement et/ou dans la mise en œuvre du processus GPI/TGI. La liste détaillée des participants figure à la section 7.

### 1.2 OBJECTIFS

Les objectifs généraux du circuit de formation et d'étude étaient (a) le renforcement de l'engagement politique au processus participatif GPI/TGI et la promotion des meilleures pratiques dans les régions prioritaires en vue de l'établissement et du fonctionnement réussis des AUE dans les Pays partenaires, (b) fournir aux représentants PP les outils nécessaires pour garantir une conception efficace de programmes GPI/TGI et l'établissement d'AUE viables, en insistant sur la nécessité de bénéficier d'un climat propice qui passe par l'adoption de politiques, de lois et de règlements adéquats ainsi que sur les questions à résoudre pendant les différentes phases de la réforme du GPI/TGI, (c) la promotion d'échanges d'expériences entre les Pays de la région, en vue de mettre les participants au contact des meilleures pratiques et des réussites utilisant des études de cas pris à l'intérieur ou à l'extérieur de la région pour démontrer les raisons des réussites et des échecs.

## 2. Objectifs de l'apprentissage

### 1) Formation préparatoire au circuit d'étude

Le circuit d'étude préparatoire de formation visait l'objectif spécifique suivant:

- 1) initier les participants aux concepts, approches et bienfaits des GPI/TGI.
- 2) Familiariser les participants au processus et questions relatives à la GPI/TGI, aux principes, étapes, options et méthodes applicables en vue d'une préparation, d'une programmation et d'un déroulement réussis du programme GPI/TGI.
- 3) Examiner les questions opérationnelles clés, fondamentales pour un fonctionnement satisfaisant des AUE.
- 4) Introduire aux questions et options relatives à la durabilité financière des AUE : recouvrement des coûts, tarification, les modèles de production de revenus
- 5) Présenter les avantages du programme de suivi et d'évaluation ainsi que les indicateurs qui s'appliquent aux différentes phases du processus TGI.
- 6) Présenter les parties prenantes et leurs rôles respectifs durant le processus de TGI

Les cours de formation ont été structurés en 6 modules en fonction des objectifs à atteindre:

- Module 1: Phase préparatoire GPI/TGI
- Module 2: Phase de planification GPI/TGI



- Module 3: Phase de mise en œuvre GPI/TGI
- Module 4: Analyse d'un cas d'étude de GPI/TGI en groupes de travail
- Module 5: Gestion financière des AUE
- Module 6: Suivi et évaluation, renforcement des capacités

### II) Circuit d'étude dans la région de la DSI à Izmir

Le circuit d'étude a permis d'initier les participants des différents Pays partenaires à l'expérience turque d'un programme de GPI/TGI réussi et de leur montrer comment un important engagement politique du gouvernement turc et de la DSI dans la réforme du secteur de l'irrigation, associé à un climat favorable, a permis d'accroître le nombre d'associations des usagers de l'eau et de transférer la gestion du secteur de l'irrigation à ces associations avec, à la clé, une diminution des coûts de fonctionnement et de maintenance ainsi que des charges financières pour l'État.

Au cours du circuit, plusieurs exemples tirés des expériences en matières de GPI/TGI dans le Pays ont été présentés, initiant les participants aux différentes structures et organismes auxquels est passée la gestion du secteur de l'irrigation : administrations villageoises, municipalités, AUE et coopératives.

## 3. Méthodologie et structure de la formation

La formation était basée sur le modèle interactif et participatif et a utilisé les outils de formation professionnelle suivants:

- Présentations par l'animateur du cours des principales questions liées à la GPI et au TGI
- Brainstorming et discussions sur les thèmes émergents ; présentations par les formateurs et les participants
- Analyses d'études de cas structurées et leurs solutions (groupes de travail avec la participation des formateurs)
- Perspectives personnelles et/ou nationales

La formation a tenu compte de l'hétérogénéité des expériences en matière de GPI dans la région et donné l'occasion d'exprimer des soucis pressants identifiés au cours des différentes sessions.

Des copies du matériel didactique ainsi qu'une documentation complète ont été distribuées à tous les participants qui ont reçu un certificat de participation envoyé par courriel.

Le programme détaillé figure à la section 6 de ce rapport.

## 4. Résumé des activités de formation et du circuit d'étude dans la région d'Izmir

### 4.1 1<sup>ER</sup> JOUR

La formation a commencé par une description, par Madame S. Taha, experte du projet SWIM Water, des principaux aspects du projet et de ses activités, concernant le pilier de la gouvernance. Trois modules de formation ont ensuite été présentés. Le premier module a présenté les phases principales du programme GPI/TGI. Le module 2 a porté sur la manière de programmer la création d'une AUE, dont les principales questions qui requièrent une solution pendant le processus même. Le module 3 a été consacré aux bonnes pratiques qui portent à la création d'une AUE viable.

Les objectifs de la formation, les principaux messages et les exemples choisis pour chaque module ont été résumés et distribués sous forme de documents à tous les participants. Toutes les sessions ont été hautement interactives et il y avait amplement de temps pour la discussion.

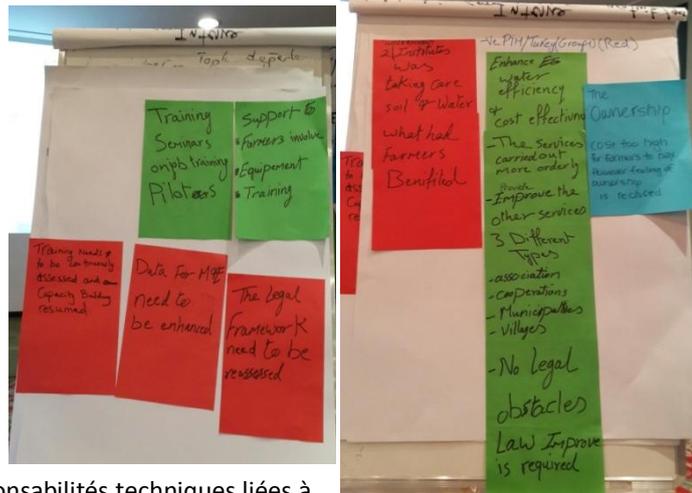
Les discussions ouvertes pendant les sessions de la matinée ont donné l'occasion aux participants de discuter des expériences de leurs Pays et d'échanger des idées sur plusieurs thèmes, notamment:

- (a) Les différentes approches adoptées par les gouvernements des Pays SWIM-SM, dans la mise en œuvre du processus de GPI/TGI (rapide, lente, spontanée). Dans tous les cas, le processus GPI suppose du temps et une mise en œuvre en plusieurs étapes. Le soutien politique demeure un élément essentiel, notamment au début du processus ; il doit, en effet, créer le climat approprié qui favorise la mise en œuvre des programmes (ajustement des lois, réglementations et politiques existantes et/ou l'adoption de nouvelles.) L'ajustement des lois est généralement très difficile à mettre en œuvre et prend du temps. Le soutien politique est, en général, également lié à la disponibilité de ressources humaines et techniques adéquates et à la rapidité de la



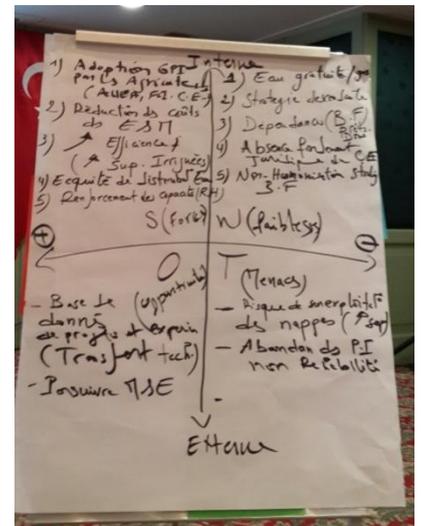
mise en œuvre du processus. La plupart de ces ressources seront requises pour mettre en place les programmes mais, davantage encore pour le renforcement des capacités de tous les acteurs, y compris des AUE.

- (b) Le type d'associations des usagers de l'eau qui sera choisi pour gérer les systèmes d'irrigation dépend largement des conditions locales. Toutefois, les plus grosses associations montrent une meilleure viabilité financière. Cela explique certainement la raison pour laquelle les fédérations d'associations des usagers de l'eau naissent lorsque le transfert passe à des AUE de petite envergure.
- (c) L'entrée potentielle du secteur privé dans la gestion des systèmes d'irrigation soulagerait les AUE des responsabilités techniques liées à la gestion de l'eau qui pourraient se révéler problématiques pour celles-ci, ce qui ne signifie pas un abandon de la part des AUE de leur rôle de contrôle et supervision du secteur privé.
- (d) Le type de fonctions prises en charge par AUE en matière de gestion.
- (e) La capacité financière des AUE pour la réhabilitation des systèmes et l'importance de pistes politiques clairement définies pour guider cette réhabilitation à l'avenir et préciser le rôle des AUE dans ce domaine.
- (f) Les capacités mineures des États, également dans la région du Bassin méditerranéen, à financer le développement de nouveaux systèmes d'irrigation ou des techniques modernes d'irrigation, ce qui appelle une gestion efficace des ressources financières.



Deux groupes de travail ont été constitués l'après-midi, le premier ayant pour tâche d'analyser le processus de GPI en Égypte, l'autre en Turquie. Un document de 6-7 pages, décrivant ces deux projets, a été remis à chaque groupe. Il a été demandé aux participants d'évaluer le processus, à la lumière des présentations faites le matin.

Le groupe de l'étude de cas égyptien a utilisé la méthodologie SWOT et a fait un bon travail en termes d'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces sur le processus SWIM en Égypte. La photo illustre la manière dont la présentation a été faite par le coordinateur du groupe: M. Fouad Elayydi (Maroc). Parmi les forces du processus, le groupe a souligné l'adoption par les associations d'agriculteurs, à différents niveaux (tertiaire et secondaire), la réduction des coûts, une meilleure efficacité de l'irrigation, un nombre supérieur de zones irriguées, l'équité dans la distribution de l'eau et le renforcement des capacités des ressources humaines. Quant aux points faibles, le groupe a noté : la tarification de l'eau est limitée aux coûts de pompage, les stratégies sont décentralisées, la forte dépendance par rapport aux bailleurs de fond eu une absence d'harmonisation entre ces derniers.



Le groupe chargé d'analyser le TGI en Turquie a également effectué un bon travail d'analyse, présentant une bonne vue générale des aspects positifs et négatifs du processus. M. Muhannad Alhajhussein (Palestine), a présenté les résultats du groupe de travail, qui figurent sur les illustrations ci-contre. On compte parmi les résultats positifs du processus: une utilisation de l'eau plus efficace et un meilleure efficacité des coûts, les services fournis aux agriculteurs sont pris en charges de manière plus efficace et organisée, l'établissement des différentes associations (AUE, coopératives, municipalités et administrations villageoises) a facilité le processus de décentralisation, le processus n'a pas été entravé par l'absence d'un cadre législatif, bien que des améliorations en ce sens soient requises, les programmes de renforcement des capacités sont intenses et ont souvent utilisé les modules de formation sur place. Les AUE ont souvent reçu une aide pour l'achat d'équipements agricoles, de mobiliers de bureau et des locaux. Parmi les points faibles on citera: le processus a été conduit principalement par le gouvernement turc,



les besoins de formation doivent être continuellement évalués et le renforcement des capacités revu, les données concernant le suivi et l'évaluation doivent être accrues et que le cadre législatif doit être ajusté.

### **Les leçons tirées et leur future application**

Au début de la deuxième journée, il a été demandé aux participants de faire le point sur les principaux enseignements tirés ainsi que sur la manière dont les sessions de formation sont susceptibles d'influencer, voire de modifier, leur futur point de vue sur le sujet.

#### **1. Principaux enseignements identifiés par les participants:**

- Compréhension du processus d'établissement des AUE et d'associations similaires
- L'impact du soutien politique est manifeste dans les deux cas étudiés, en Égypte et en Turquie.
- Le cas de l'Égypte a mis en évidence les difficultés du transfert des responsabilités de la gestion du secteur public à un système participatif.
- Meilleure compréhension des principaux éléments concernés par la mise en œuvre des AUE.
- Importance de la gestion participative dans la gestion durable de l'eau et le développement de l'agriculture.
- Importance de disposer d'un cadre législatif adéquat.
- La rapidité de mise en œuvre du programme GPI/TGI est fortement liée au soutien politique.
- Il convient de réaliser des études comparatives entre les différentes options de gestion des systèmes d'irrigation.
- Bonne compréhension des différences entre la gestion et la gouvernance au sein d'une AUE.
- Processus d'établissement des AUE et fonctions qu'elles devront remplir.
- Plus de responsabilités des agriculteurs au sein des AUE contribue à développer un sens de la propriété, qui se traduit par une meilleure maintenance du système d'irrigation.
- L'expérience turque se révèle viable tandis qu'en Égypte, de considérables progrès restent à faire.
- Une mise en œuvre sans planification stratégique peut conduire à une duplication des efforts et à un manque de cohérence dans la mise en œuvre.
- Les campagnes de sensibilisation sont importantes pour amener les agriculteurs à comprendre le processus GPI/TGI.
- Les programmes GPI/TGI requièrent une évaluation périodique des modèles de gestion adoptés en vue d'en améliorer les performances.
- Les motivations du gouvernement conduisent à la mise en place de GPI/TGI.
- La participation des agriculteurs, dès le début du processus, est importante mais ajoute aussi des difficultés.
- La mise en œuvre des processus TGI/GPI requiert un nombre considérable d'années.

#### **2. Changements de pratiques et adaptation de la formation à l'avenir:**

- Besoin de modifier la loi afin de soutenir l'établissement d'AUE.
- Reconnaissance des droits sur l'eau des AUE qui est essentielle pour une bonne gestion des ressources.
- Il faut assurer une synergie optimale l'État et les AUE.
- Nécessité d'organiser des modules de formation pour les parties prenantes directement impliquées dans le processus GPI/TGI.
- Nécessité d'appliquer différents modèles de gestion pour les associations qui seront décidés au cas par cas, selon les fonctions à assumer.
- Chaque situation sera évaluée avec ses caractéristiques. Il n'y existe pas de solutions type « copier-coller ».
- Transfert du savoir-faire aux autres collègues.
- Il faut procéder à une analyse critique de la gestion d'une association spécifique, en prenant en considération les enseignements tirés de la formation.
- Importance d'aider à l'établissement de nouvelles associations par des instruments techniques et financiers.
- Nécessité d'échanger des visites de terrain entre les responsables des AUE.
- Accroître la sensibilisation des agriculteurs sur l'importance des AUE et la manière dont les associations peuvent les aider.
- Programmation de réunions périodiques avec les bénéficiaires.
- Les AUE ont la possibilité de réduire les coûts de gestion de l'eau de manière significative.
- Le besoin d'impliquer les agriculteurs dans toutes les phases du processus GPI/TGI.
- Il est important que la création d'une AUE soit fermement soutenue par les bénéficiaires.



- Le processus GPI/TGI a besoin d'être étayé par une planification stratégique appropriée.
- Le renforcement des capacités est l'élément essentiel du programme GPI/TGI.
- Une mise en œuvre lente du programme GPI/TGI est davantage propice à l'introduction de changements sociaux associés au processus.

### 4.2 2<sup>EME</sup> JOUR

La matinée a été consacrée à la présentation des modules 5 (gestion financière des AUE) et 6 (suivi et évaluation du renforcement des capacités). Le Dr Gürhan DEMİR, Senior Director du département de développement de la stratégie, des opérations et la maintenance de la DSI, a également fait une présentation sur le thème de la « gestion participative de l'irrigation en Turquie ».

Le module de gestion financière a offert une vue d'ensemble des principaux objectifs des redevances de l'eau, des modèles dominants de recouvrement des coûts, des principaux types de tarification et de paiements ainsi que quelques exemples de bonnes pratiques de viabilité financière des AUE. Le module a suscité des débats animés entre les participants, autour de certaines questions, notamment sur:

- La crainte que le recouvrement des coûts de fonctionnement et de maintenance et une partie des coûts du capital puissent avoir un impact négatif sur les revenus des agriculteurs, les prix des produits agricoles et le coût de la vie.
- Les réactions des agriculteurs face à la hausse des coûts d'irrigation ont été élucidées. La rigidité de la courbe montrant le rapport entre la consommation de l'eau destinée à l'irrigation et l'augmentation des prix de l'eau a été expliquée.
- L'interaction entre propriété des systèmes d'irrigation et recouvrement du coût du capital a fait l'objet de débats.
- Continuer à donner des aides aux agriculteurs demeure un choix stratégique pour les États. Les impôts servent à alimenter ces aides.

Les participants ont été informés qu'un atelier sera organisé par le projet SWIM à Athènes (Grèce) au cours de l'été 2013 ayant pour but de développer un système régional de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre au niveau des activités de GPI.

#### 4.2.1. Présentation de la DSI sur la gestion participative de l'irrigation en Turquie

La DSI est un vaste organisme à la tête de 15 départements et 26 bureaux régionaux. Les 5,6 millions d'hectares de terres irriguées sont gérées en fonction des trois modèles suivants: a) gestion directe par l'État b) par des associations d'usagers c) par le secteur privé.

La présentation faite par le Dr Gürhan Demir a donné une bonne vue d'ensemble de la GPI en Turquie, suscitant un vif intérêt parmi les participants. La présentation a été suivie par un long débat qui a permis d'obtenir davantage de détails ainsi que des clarifications sur le processus GPI en Turquie.

Les principales leçons tirées de cette présentation ont été en droite ligne avec les principaux enseignements du cours, comme illustré ci-après.

- Les principales raisons à la base du programme TGI en Turquie sont parfaitement en ligne avec celles évoquées dans le cours de formation et avec l'expérience d'autres Pays qui ont mis en place des programmes similaires.
- La mise en œuvre du programme TGI correspond au modèle de « mise en œuvre rapide ». De fait, les résultats obtenus au cours des trois premières années sont impressionnants. Un solide soutien politique joue un rôle fondamental dans la rapidité de la mise en œuvre.
- Une formation intensive des agents de la DSI, des agriculteurs et des groupes d'usagers, couplée à des campagnes de sensibilisation, a été la clé de voûte du programme et constitue de bons exemples de pratiques à imiter.
- Les infrastructures d'irrigation demeurent la propriété de la DSI. Ceci est une pratique générale qui a fait l'objet de longs débats pendant la formation.
- La gestion a été transférée à différents types d'organismes. Cette flexibilité est un des aspects clés de la réussite du TGI en Turquie. Ce modèle de transfert est conseillé aux autres Pays.



- Le transfert de gestion a vite fait apparaître que la législation en vigueur était insuffisante. Une nouvelle loi a été émanée en 2011. Ceci est un bon exemple qui montre que les programmes GPI/TGI supposent un cadre légal solide pour être viables, comme souvent mis en exergue pendant la formation.
- La nouvelle loi a été élaborée avec une importante participation des principaux acteurs impliqués. Voilà un remarquable exemple de préparation participative d'une loi sur l'eau.
- Après le transfert de gestion, la DSI a continué d'offrir d'importants services au nouvel organisme bien que différents par rapport au passé, ce qui est dans l'ordre d'une évolution normale que les agences d'irrigation doivent opérer avec ce type de processus.
- Les nouveaux services fournis par la DSI après le transfert de gestion sont principalement: Le suivi et l'évaluation de la performance des AUE, la formation technique, le contrôle des tarifs de l'eau (les seuils minimaux doivent être respectés). Le ministère des Finances fournit également une formation portant sur les questions de la comptabilité des AUE, un bon exemple de coopération inter-institutionnelle.
- Lorsque de nouveaux projets sont mis en œuvre ou que d'importants travaux de réhabilitation sont entrepris, les AUE doivent verser 20% du coût de l'investissement une fois l'ouvrage achevé, les 80% restants étant échelonnés sur une période de 20 à 40 ans. Il s'agit là d'une leçon importante lorsqu'on sait que dans la plupart des Pays du sud de la Méditerranée, les coûts des investissements sont largement subventionnés par les gouvernements.
- Le coût de l'eau d'irrigation, après le transfert de gestion, a baissé, ce qui constitue un bon motif pour les agriculteurs de se réjouir du processus. Les prix de l'eau sont de l'ordre de 20 à 30 TL/Donum<sup>1</sup> = 200-300 TL/hectare<sup>2</sup>

L'après-midi, les activités ont inclus: le transport à l'aéroport d'Ankara et un bref circuit dans la ville d'Ankara, le vol vers Izmir, le transport jusqu'à l'hôtel d'Izmir.

### 4.3 3<sup>EME</sup> JOUR

La matinée et le début de l'après-midi du 3ème jour ont été principalement consacrés à des présentations faites par le personnel technique du bureau régional de la DSI d'Izmir ainsi qu'au débat.

#### 4.3.1 Présentation des activités du programme de transfert de gestion dans la région d'Izmir de la DSI.

Une vue générale du programme GPI/TGI dans la région d'Izmir a été présentée en détails par M. E. Argun Baran, ingénieur. On relèvera parmi les points clés de la présentation et des discussions:

Le bureau régional de la DSI d'Izmir est un des 26 bureaux régionaux en Turquie. Il couvre trois provinces, à savoir: Izmir, Manisa et Usak, qui représentent 4% de la surface du Pays et 7,7% de sa population. Des informations détaillées ont été fournies sur les zones attribuées à chaque type d'organisme. Les principaux enseignements tirés de la présentation et des débats sont résumés ci-après:

- Bien que le transfert de gestion soit achevé dans la région d'Izmir, de nombreux problèmes demeurent au niveau des associations d'agriculteurs qui devront être résolus à l'avenir. Dans ces conditions, la DSI devra continuer à apporter son soutien aux AUE. Sans ce soutien, les nouveaux regroupements d'agriculteurs ne seront pas viables.
- La direction régionale de la DSI fournit aux associations d'usagers les services suivants:
  - Inspections conjointes destinées à déterminer les opérations de maintenance et les réparations à effectuer.
  - Établissement d'associations conformément aux dispositions de la loi et aux budgets approuvés.
  - Le cas échéant, assistance technique à l'irrigation et programmes d'intervention.
  - Contrôle que les tarifs de l'eau approuvés par les AUE respectent les seuils minima établis par la DSI.
  - Suivi et évaluation des AUE.
- Lorsqu'un transfert de gestion est opéré, deux documents de base sont élaborés: le contrat et le protocole. Le contrat couvre les aspects formels, tandis que le protocole couvre certains aspects techniques et/ou les dispositions à respecter. Ceci constitue un enseignement de poids car on a souvent tendance à considérer qu'un simple « protocole d'accord » entre l'agence d'irrigation et l'AUE suffit. Or, un document légal (contrat) est nécessaire au-delà d'un document (protocole) « d'orientation technique » qui serve de guide aux AUE.

<sup>1</sup>1 donum est égal à 1 dekar (unité de mesure locale de la surface) = 0,10 ha

<sup>2</sup>1 Euro = 2,24 TL



- Comme indiqué plus haut, la loi de 2011 a établi un bon cadre législatif qui a permis de résoudre certains problèmes évoqués plus haut. Plusieurs articles essentiels à la solution de problèmes spécifiques ont été illustrés aux participants.
- La DSI a mis en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation permettant de suivre les progrès des différentes structures responsables de la gestion de l'irrigation, dont les AUE et les coopératives. Cette démarche représente une activité importante à prévoir dans tous les programmes GPI/TGI.
- Les problèmes liés au système de la tarification de l'eau ont été également débattus, mais ce point ayant déjà été illustré à l'occasion des visites sur le terrain, nous le négligerons ici.

### 4.3.2 Visites de terrain

Les visites de terrain ont permis aux participants de connaître de près des exemples concrets de différents types de structures auxquelles transférer les responsabilités liées à la gestion de l'irrigation, de leur gouvernance et leur structure gestionnelle, de la nécessité d'une claire distinction entre ces deux volets, des types de tarification appliquées, de la viabilité financière des AUE, des types de services fournis, des statuts, etc.

#### **Visite de terrain aux AUE de Menemen**

Le système d'irrigation de Menemen est divisé en deux sous-secteurs (rive gauche et rive droite de la rivière), qui, dans la pratique, constituent deux AUE. L'eau est pompée de la rivière et stockée dans un barrage de dérivation. Le système d'irrigation est peu éloigné de la ville d'Izmir (à environ 35 km).

##### **a) Rive gauche de l'association**

Le directeur technique a fait une brève présentation, suivie d'une visite de terrain avec le président de l'association. Cette AUE couvre une surface de 16 500 ha et comprend 4 379 propriétaires terriens. La taille moyenne des parcelles est de 1,29 ha, ce qui indique une importante fragmentation des exploitations.

#### **Résultat des discussions:**

- Le conseil d'administration et le conseil des contrôleurs sont des instruments importants de gouvernance des AUE.
- Le nombre de membres dans ces conseils doit être réduit (3 ou 4 maximum). Cet aspect est régi par la loi.
- Une assemblée générale de tous les agriculteurs ne peut être organisée en raison de leur nombre. Il est nécessaire de créer un organe de gouvernance intermédiaire, l'assemblée des délégués. Ces délégués sont élus par les agriculteurs et, dans le cas particulier de l'association de la rive occidentale, ils sont 39.
- Le nombre de voix est proportionnel au nombre d'hectares possédés par chaque agriculteur, mais ne peut jamais dépasser 5 voix par agriculteur. Cette approche a été largement illustrée par les participants comme moyen de s'assurer que les propriétaires de grandes exploitations n'influencent davantage les décisions des AUE.
- La taille de l'association a permis d'établir une claire séparation entre la « gestion technique » et la « gouvernance », comme expliqué aux participants. Il s'agit là d'un aspect essentiel pour la réussite d'une AUE. Normalement, une petite association ne peut financer une gestion technique.
- Une bonne gestion de l'AUE a permis l'achat d'un parc consistant de machines (10 grosses machines) et de bureaux.
- Toutes les opérations de maintenance sont effectuées par l'équipement et les machines de l'AUE. Bien que la sous-traitance soit souvent souhaitable, il est impossible d'y avoir recours dans la mesure où les petits sous-traitants n'ont pas l'équipement nécessaire pour les opérations de maintenance.
- Les tarifs de l'eau appliqués par l'AUE sont fonctions du nombre d'hectares et du type de culture. Prendre en compte le type de culture dans le calcul du tarif est une manière de lier la consommation d'eau aux redevances sur l'eau (les avantages et inconvénients de divers types de tarification ont été largement débattus pendant le cours).
- L'AUE fournit à la DSI toutes les informations nécessaires sur son système de suivi et d'évaluation. Il s'agit là d'une donnée importante pour un système de suivi et d'évaluation adéquat.

##### **b) Rive droite de l'association**

Cette AUE présente beaucoup de similitudes avec la précédente mais elle a permis de tirer d'ultérieures leçons qui sont résumées ci-après:



- Bien que les membres des conseils d'administration offrent leur contribution gracieusement, dans ce cas précis, ils reçoivent une modeste somme financière pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Ceci semble être une bonne pratique.
- Une petite cotisation est prévue qui diffère selon le type d'AUE (également une bonne pratique).
- L'AUE n'est responsable que de la gestion de l'eau d'irrigation. Aucune autre fonction n'est autorisée par la loi. Ceci est également le cas dans la plupart des grandes AUE dans le monde.
- Il n'existe pas de fédération officielle des AUE au niveau national. La nouvelle législation ne prévoit pas la possibilité de créer une fédération nationale (ce qui, en revanche, est une pratique dans les Pays qui comptent de nombreuses AUE) ; qu'à cela ne tienne, les AUE parviennent à maintenir un bon niveau de communication entre elles.

### 4.4 4<sup>EME</sup> JOUR

#### **Visite de terrain aux systèmes d'irrigation de la municipalité de Kula**

La municipalité de Kula est située à environ 110 km d'Izmir. Elle est l'une des 163 municipalités turques auxquelles la gestion de l'irrigation a été transférée. Les participants ont été reçus par le maire, qui a amplement illustré la démarche et son fonctionnement. Voici le résumé des enseignements tirés de cette visite:

- La municipalité a la pleine responsabilité de la gestion des petits systèmes d'irrigation situés dans ses limites administratives. Le personnel technique est embauché pour la gestion du système.
- Ce type de gestion ne peut être considéré comme une « association d'agriculteurs », dans la mesure où les agriculteurs ne participent pas à la gestion de l'eau, qui est entièrement prise en charge par le personnel municipal. Les agriculteurs semblent satisfaits de ce type de gestion.
- La municipalité subventionne une petite partie des dépenses courantes (frais de maintenance).
- Le système d'irrigation est formé de conduites sous pression et les tarifs sont calculés à l'heure. La tarification à l'heure est une bonne méthode lorsque les débits sont relativement constants, comme c'est le cas dans cette municipalité. Les participants ont largement débattu sur ce type de tarification qui semble être efficace.
- Le système d'irrigation a été construit par la DSI, puis transféré à la municipalité à travers un cahier des charges. La municipalité dépend cependant du ministère de l'intérieur, et non de la DSI. Ceci pourrait poser quelques problèmes de coordination à l'avenir.

Une visite a été organisée dans une exploitation bénéficiant du système d'irrigation. Les participants ont exprimé leur appréciation sur la manière dont le système fonctionne. Des détails sur les durées de l'irrigation, le fonctionnement du système et d'autres pratiques ont été fournis.

#### **Visite de terrain à l' AUE d'Alaşehir Grape (système d'irrigation d'Alaşehir )**

Le système d'irrigation d'Alaşehir a été créé en 1995. Il est situé à proximité de la ville de Manisa, à environ 100 km d'Izmir. Le système d'irrigation puise l'eau du barrage d'Ausar, qui a une capacité de 84 millions m<sup>3</sup>. Le barrage dessert en eau la ville de Manisa et d'autres villages et est également utilisé pour d'autres utilisations. Le système d'irrigation couvre une superficie de 6 930 ha, pour 6 305 agriculteurs. La taille moyenne de chaque exploitation est de 1,03 ha. Cette zone comprend 17 villages, 3 villes et la ville de Manisa.

L'organisation de cette AUE est en tout point similaire à celle détaillée plus haut, seul le nombre des délégués et du personnel technique diffère. De ce fait, les enseignements significatifs qui en émergent sont peu nombreux.

- La tarification de l'eau se base sur le nombre d'hectares et est la même pour tous les types de culture, la région étant largement dominée par les vignobles. Cette primauté d'un seul type de culture justifie donc cette approche.
- Les agriculteurs doivent payer à l'avance, ce qui offre une garantie de paiement. Il s'agit là d'une excellente pratique qui pourrait être imitée ailleurs.
- Les frais sont répartis entre les agriculteurs dépendant du système (le tarif de l'irrigation pour les zones alimentées par gravité est le même que celui des nouvelles zones bénéficiant d'un système sous pression, bien que ce dernier suppose des coûts d'exploitation supérieurs). Il s'agit là d'une approche socialement équitable, que les agriculteurs ont tendance à préférer.



## 4.5 5<sup>EME</sup> JOUR

### Visite de terrain à la coopérative d'irrigation de Kavakdere (barrage et système d'irrigation de Kavakdere)

Le système d'irrigation de Kavakdere comprend un barrage doté d'une capacité de 18 millions de m<sup>3</sup> et d'un système d'irrigation sous pression couvrant 560 ha. La capacité du système est largement supérieure aux besoins en eau de la région ; il n'y a de ce fait aucune pénurie d'eau. La DSI envisage à l'heure actuelle une expansion du système d'irrigation. Le système d'irrigation a été transféré à la coopérative, il y a environ cinq ans. Celle-ci compte 315 membres.

Voici un résumé des principaux enseignements tirés de cette visite:

- La gouvernance de la coopérative est assez différente de celle des AUE. Tout d'abord, elle a le droit de fournir d'autres services au-delà des services liés à l'eau, mais jusqu'à présent, la coopérative n'a fourni que des services d'irrigation. Puis, la coopérative n'a pas d'assemblée des délégués, mais les agriculteurs élisent directement les membres du conseil ainsi que le président. Il s'agit là d'une approche fréquente lorsque les systèmes d'irrigation sont de taille relativement réduite.
- Le président de l'association (une femme ingénieur) remplit les fonctions de président et de directeur technique. Il s'agit là d'un cas intéressant où les fonctions de gouvernance et de gestion sont **attribuées** à la même personne.
- Les membres de la coopérative payent des droits d'inscription (par hectare), ainsi que des frais de consommation d'eau par mètre cube et par an. La consommation d'eau est déterminée par les mesureurs de débit, comme le veut la coutume dans les systèmes sous pression en Turquie. Cette méthode de paiement a été amplement discutée par les participants, dans la mesure où elle promeut une utilisation de l'eau beaucoup plus efficace.
- La coopérative fournit également des services d'irrigation à 47 agriculteurs situés en-dehors du périmètre de la zone d'irrigation, sur la base d'un « protocole » de fourniture d'eau d'irrigation. Ces agriculteurs n'ont pas de droit de vote et ne payent pas de droits d'inscription. Ils paient cependant pour le raccordement de leur exploitation au système principal d'irrigation. Ce système « d'agriculteurs liés par un protocole » a suscité un vif intérêt de la part des participants ; il ne peut toutefois être mis en pratique que dans les zones où la disponibilité de l'eau est supérieure aux besoins du périmètre irrigué, caractéristique bien spécifique de cette coopérative.

L'après-midi, il a été demandé aux participants de faire une évaluation de la formation et du circuit d'étude, dont le compte-rendu est présenté dans la section suivante. Le reste de l'après-midi était libre, mais la plupart des participants avaient un avion à prendre.

## 5. Évaluation de la formation et du circuit d'étude. Conclusions et recommandations

A la fin du circuit d'étude, les participants ont complété un formulaire d'évaluation afin d'exprimer leurs opinions et sentiments sur l'efficacité, l'efficacé et la pertinence de l'organisation et du déroulement de la formation et du circuit d'étude. Les formulaires ont ensuite été analysés afin d'en tirer les enseignements et les recommandations en vue des activités à entreprendre à l'avenir. Nous présentons ci-après un résumé des résultats de l'évaluation et des principaux retours d'information des participants. Le formulaire a été divisé en trois parties (A, B et C), et les questions posées sont résumées dans le tableau qui suit.

Tableau 5: Questions posées dans le formulaire d'évaluation

A1	Bonne prise en charge des invitations, des visas et de l'information sur la formation
A2	Bon déroulement du programme
A3	Logistique efficace
A4	Planification de l'évènement
A5	Suivi efficace et efficace de la préparation de la formation
A6	Clarté et explication exhaustive des concepts
A7	Questions procédurales. Conception de la méthodologie, de l'agenda et des règles de travail
A8	Présentations correspondant aux objectifs établis



B1	Performance et interaction efficiente et efficace de tous les participants
B2	Services efficaces et efficaces
B3	Coopération et esprit d'équipe efficaces et efficaces
B4	Niveau acceptable d'accomplissement des objectifs planifiés
C	Impressions générales positives

La figure 1 ci-dessous illustre le nombre de points obtenus pour chacune des questions. L'échelle de notation utilisée va de 1 à 5, où 1 = « Pas du tout d'accord » qui correspond à l'impression la plus négative, et 5 = « Tout à fait d'accord », qui correspond à l'impression la plus positive. On remarquera que la note est généralement toujours supérieure à 4, ce qui indique une évaluation généralement positive pour toutes les questions posées. L'impression générale (C) obtient la note de 4,5

Dans l'ensemble, le sentiment des participants est positif, voire très positif et lorsque l'on associe les points 4 et 5, le taux de satisfaction est légèrement supérieur à 80% (voir aussi la figure 4)

## 5.1 QUESTIONS ORGANISATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES AVANT ET PENDANT L'ATELIER

Comme indiqué au Tableau 5, un ensemble de 8 critères a été évalué par les participants, en utilisant système de notation mentionné plus haut. Les résultats sont résumés à la Figure 2.

## 5.2 EXÉCUTION DE L'ATELIER

L'échelle de notation précitée a été utilisée pour l'évaluation d'une autre série de critères, concernant l'exécution de l'atelier même. Les résultats sont présentés à la Figure 3. Le retour d'informations des participants est très encourageant, une large majorité d'entre eux accordant la note la plus élevée aux questions telles que le caractère exhaustif et l'efficacité de la coopération et de l'esprit d'équipe, et plus de 90% d'entre eux estimant que le cours a atteint de manière satisfaisante ses objectifs (voir Figure 4). La Figure 4 montre le niveau de satisfaction exprimé en pourcentage, pour chacune des questions, et regroupe les catégories des points 4 et 5. Ces deux catégories atteignent un taux de 100% d'impression générale positive pour le critère d'évaluation (C). Pour les autres critères, le taux de satisfaction varie entre 80 et 90%, excepté pour les questions A1 et A3, dont les réponses atteignent un peu moins de 80%. Les résultats expriment la satisfaction des participants, eu égard à tous les aspects de la formation et du circuit d'étude.

Figure 1: Moyenne des points obtenue pour les questions concernant l'évaluation

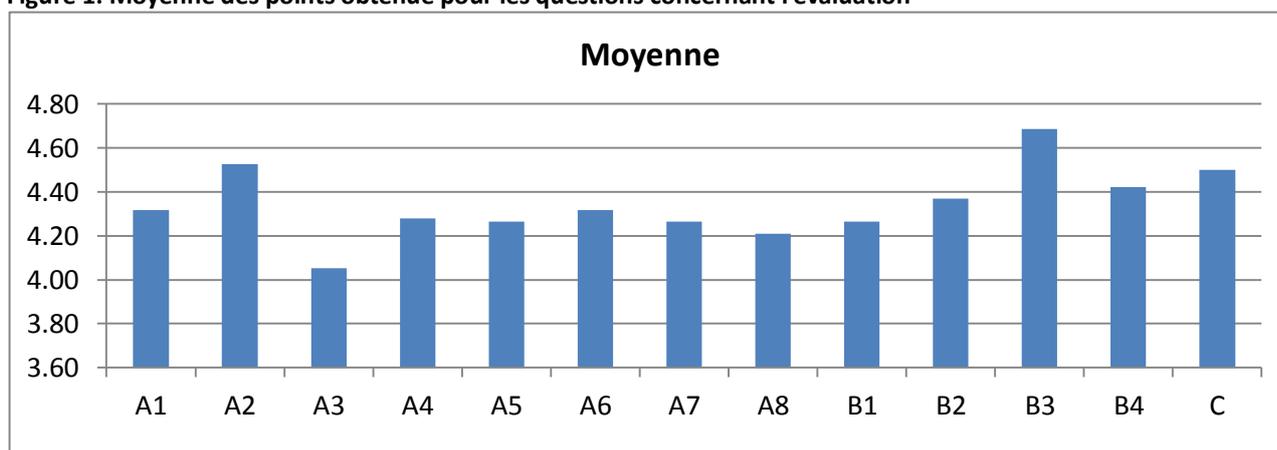




Figure 2: Résultats de l'évaluation des aspects organisationnels et administratifs

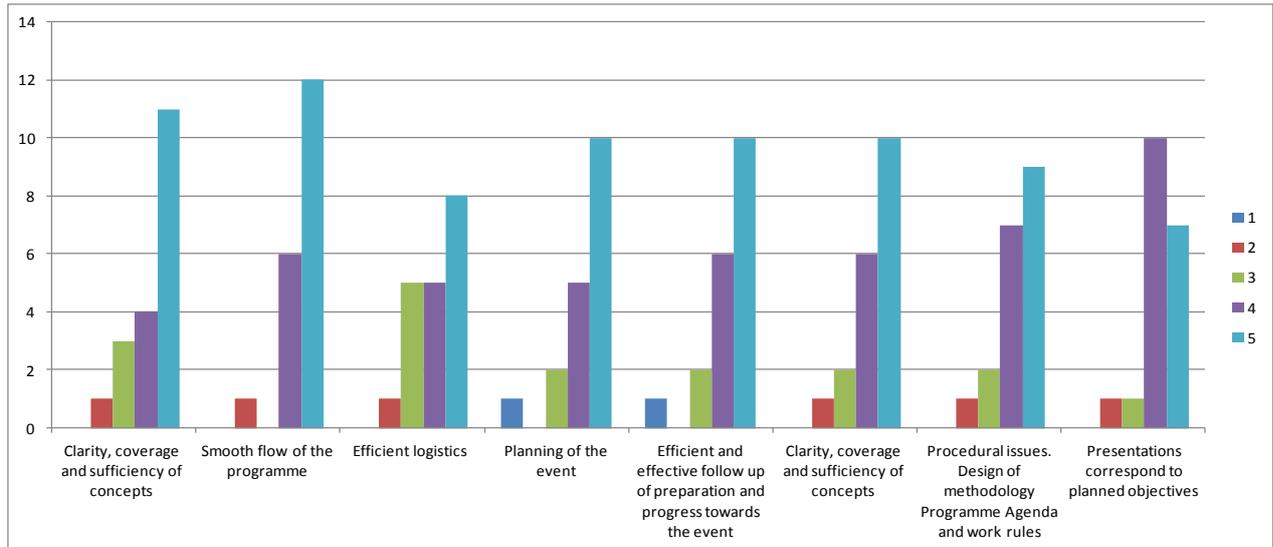


Figure 3: Résultats de l'évaluation de l'exécution de l'atelier

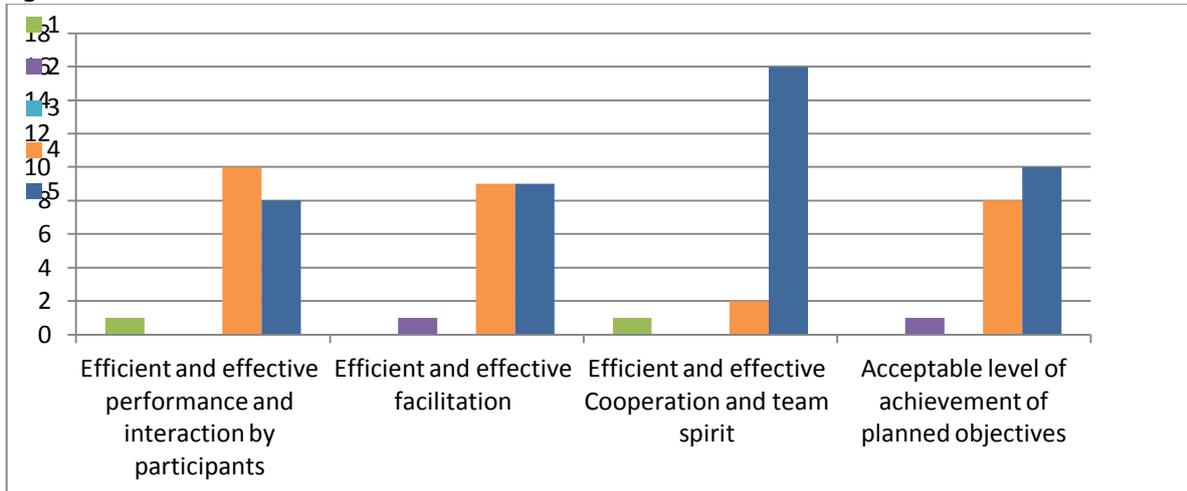
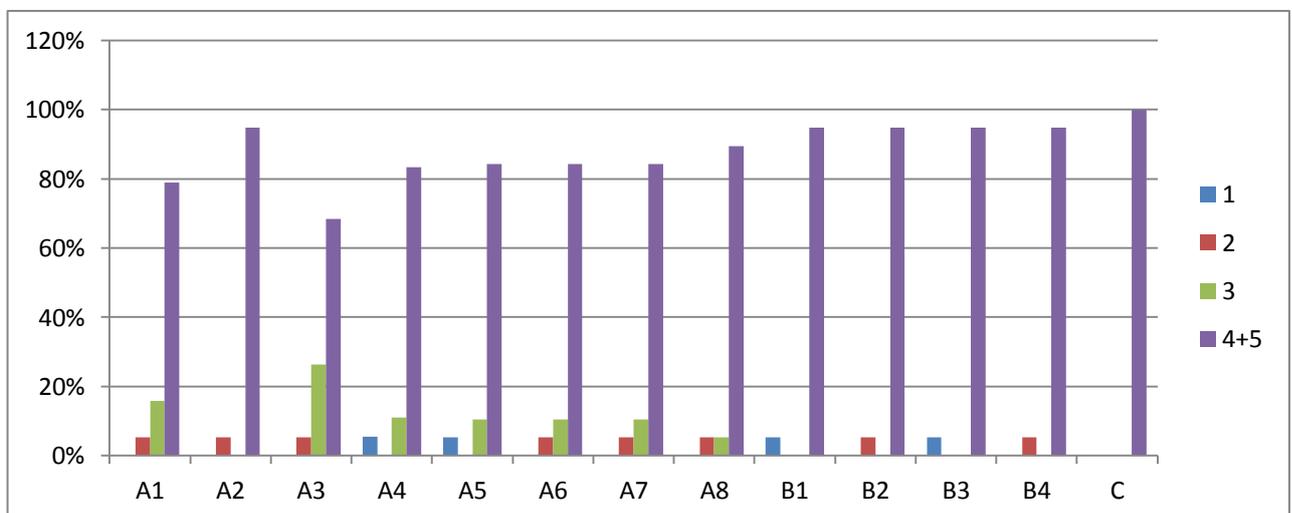


Figure 4: Pourcentage des différentes catégories de points (les points des catégories 4 et 5 sont regroupés) pour chaque question





### 5.3 IMPRESSIONS PERSONNELLES ET RECOMMANDATIONS

Les participants ont été invités à s'exprimer sur les aspects qu'ils avaient appréciés le plus ainsi que sur leurs recommandations en vue de futures améliorations. Les résultats sont résumés ci-après:

Ai le plus aimé	Suggestions d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Surtout la formation et le circuit d'étude ; on espère que l'expérience sera répétée.</li><li>➤ Les animateurs et les organisateurs ont fait preuve d'une démarche professionnelle et ont fait du bon travail avec le groupe.</li><li>➤ La formation a été très intéressante et enrichissante sur les regroupements des usagers de l'eau</li><li>➤ La programmation du cours</li><li>➤ Bon développement de la formation</li><li>➤ La qualité des présentations faites durant l'évènement</li><li>➤ Visites de terrain</li><li>➤ Différents modèles de gestion des AUE visitées</li><li>➤ L'expérience turque en transfert de la gestion des systèmes d'irrigation</li><li>➤ L'organisation et l'accueil chaleureux de la DSI, des coopératives, des AUE, etc.</li><li>➤ L'esprit d'équipe</li><li>➤ L'interaction entre les participants</li><li>➤ L'hébergement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les services d'interprétation pourraient être meilleurs, particulièrement au cours des visites de terrain (point soulevé à plusieurs reprises)</li><li>➤ Afin d'assurer un transfert plus complet des approches, des technologies et des politiques, les Pays participants devraient avoir la possibilité de présenter leurs expériences aux autres participants.</li><li>➤ Le programme devrait prévoir du temps pour visiter la Turquie</li><li>➤ Les visites devraient inclure des visites aux barrages et à d'autres ressources en eau.</li><li>➤ La prochaine fois, l'atelier devrait se tenir dans deux pays différents afin d'en comparer le travail de planification, etc.</li><li>➤ Il serait préférable d'organiser la formation et les visites de terrain au même endroit</li><li>➤ Communiquer bien à l'avance le programme de l'évènement</li></ul>

Comme indiqué plus haut, plusieurs participants ont exprimé le regret que la traduction, particulièrement durant les visites de terrain, aurait pu être de loin meilleure. Malheureusement, les deux interprètes avaient une connaissance limitée de la terminologie spécifique utilisée dans la gestion de l'irrigation. En tout état de cause, afin de faciliter la communication, un résumé des visites de terrain était prévu au terme de chaque journée pour garantir une bonne compréhension des sujets abordés.

En outre, on a demandé aux participants d'identifier les questions prioritaires à aborder lors des formations futures et les actions à entreprendre dans le cadre du renforcement des capacités, dans le contexte de la gouvernance de l'eau du programme SWIM. Les thèmes identifiés par les participants sont:

- Cet évènement devrait être relayé par un autre destiné à l'évaluation des performances des associations,
- Programmation d'un évènement similaire au Liban, dans la région du fleuve Litani qui est desservie par un système sous pression couvrant 200 ha,
- Organisation de plus d'ateliers régionaux,
- Assurer le suivi de la formation.



## 6. Programme de la formation et du circuit d'étude

De	A	1 <sup>er</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
09h00	09h30	<b>Allocutions d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Message de bienvenue aux participants</li> <li>• Introduction</li> <li>• Résumé du projet SWIM-SM</li> <li>• Présentation des participants et de leurs attentes</li> </ul>	S. Taha J.A. Sagardoy S. Taha Participants
09h30	09h45	<b>Introduction à la gestion participative de l'irrigation (GPI) et au transfert de la gestion de l'irrigation (TGI)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Références historiques</li> <li>• Besoins et bienfaits escomptés</li> <li>• Principales approches</li> <li>• Phases des programmes GPI/TGI</li> </ul>	J.A. Sagardoy
09h45	10h30	<b>Module 1: phase préparatoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des besoins en GPI</li> </ul> <b>Module 2: Phase de planification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification stratégique du processus</li> <li>• Cadre institutionnel (agences impliquées et regroupements d'agriculteurs)</li> <li>• Réorientation des agences vers leurs nouveaux rôles</li> <li>• Discussion ouverte</li> </ul>	
10h30	10h45	<b>Pause café</b>	
10h45	11h45	<b>Module 2: Phase de planification (suite)</b>	J.A.Sagardoy
11h45	12h45	<b>Module 3: Phase de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle des promoteurs: Comités constitutifs et SO.</li> <li>• Création des AUE. Questions à prendre en considération</li> <li>• L'accord sur le transfert de gestion</li> <li>• Gouvernance et gestion</li> <li>• Environnement favorable</li> <li>• Discussion ouverte</li> </ul>	
12h45	14h30	<b>Pause déjeuner</b>	
14h30	15h30	<b>Module 4: Étude de cas et groupes de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'étude de cas</li> <li>• 4 ou 5 groupes (en fonction du nombre de participants) seront formés.</li> <li>• Chaque groupe recevra des questions relatives aux phases du TGI, auxquelles il répondra par des références spécifiques à l'étude de cas</li> </ul>	<b>Groupes de travail</b> J. A. Sagardoy S. Taha, Participants
15h30	16h00	<b>Pause café</b>	
16h00	17h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentations par les représentants des groupes</li> <li>• Discussion des résultats</li> <li>• Synthèse des résultats présentés</li> </ul>	Participants J. A. Sagardoy, S. Taha,

De	A	2 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
09h00	09h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé et conclusions de la 1<sup>ère</sup> journée</li> </ul>	Participants
09h30	10h15	<b>Présentation de la DSI sur le transfert de la gestion de l'irrigation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présentation du programme GPI/TGI en Turquie</b></li> <li>• <b>Questions et discussion ouverte</b></li> </ul>	M. Gürhan Demir, Directeur de section du département opération et maintenance de la DSI
10h15	10h45	<b>Pause café</b>	



De	A	2 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
10h45	11h45	<b>Module 5. Gestion financière des AUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs des redevances d'eau</li> <li>• Modèles de recouvrement des coûts</li> <li>• Types de tarification de l'eau</li> <li>• Assurer la viabilité financière des AUE</li> <li>• Discussion ouverte</li> </ul>	J.A.Sagardoy
11h45	12h45	<b>Module 6. Suivi et évaluation, renforcement des capacités du personnel des AUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et évaluation appliqués aux programmes GPI/TGI</li> <li>• Suivi des résultats et des performances</li> <li>• Rendement de l'évaluation des AUE</li> <li>• Développement des ressources humaines, évaluation des besoins en formation</li> <li>• Exemples des PP.</li> <li>• Discussion ouverte</li> </ul>	
12h45	13h00	<b>– Distribution des certificats</b>	
13h00	14h00	<b>Pause déjeuner</b>	
14h00		<b>Transport à l'aéroport d'Ankara</b>	
18h45		<b>Départ d'Ankara par avion</b>	
20h00		<b>Arrivée à l'aéroport d'Izmir et départ pour l'hôtel</b> Accueil par un représentant de la DSI à l'hôtel. Check-in à l'hôtel d'Izmir	

De	A	3 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
09h00	09h30	<b>Visite de courtoisie à la Direction régionale de la DSI d'Izmir</b>	Visite de terrain
09h30	12h00	<b>Briefing sur le transfert de la gestion de l'irrigation et les AUE (Direction régionale de la DSI d'Izmir), 1<sup>ère</sup> partie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facteurs ayant contribué à la décision d'adopter le processus GPI/TGI en Turquie</li> <li>• Cadre institutionnel et législatif de la réforme</li> <li>• Le processus GPI/TGI, et la création d'un environnement favorable</li> <li>• Formes de regroupements visées par le transfert et critères de transfert</li> <li>• Niveau et aspects du transfert de la gestion de l'irrigation</li> <li>• Renforcement des capacités des groupements et des associations des usagers de l'eau</li> <li>• Rôle de la DSI auprès des groupements d'usagers</li> <li>• Réorientation des rôles et des responsabilités de la DSI dans le contexte du transfert des fonctions et de la relocation du personnel</li> <li>• Impact de la GPI et du TGI sur les coûts opérationnels et de maintenance, le recouvrement des coûts, le recrutement, la qualité des services d'irrigation, la durabilité du projet</li> <li>• Problèmes rencontrés durant la mise en œuvre et leçons apprises</li> <li>• Exemples d'AUE réussies</li> </ul>	Visite de terrain
12h00	13h00	<b>Déjeuner</b>	
13h00	17h00	<b>Visite des AUE des rives droite et gauche de Menemen (zone d'irrigation de Menemen)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefing sur les fonctions (distribution de l'eau d'irrigation, opération et maintenance, agro-alimentaire, etc.) et les questions suivantes:               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Droits légaux de ces associations</li> <li>b. Droits et devoirs des membres des AUE, dont leurs rapports avec les agriculteurs et renforcement des capacités de ces derniers</li> </ol> </li> </ul>	Visite de terrain - (zone irriguée de Menemen)



De	A	3 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
		<ul style="list-style-type: none"><li>c. Présentation de l'organisation technique et administrative</li><li>d. Rapports avec la DSI (rôle de la DSI et des AUE)</li><li>e. Suivi et évaluation, incluant l'impact du transfert de la gestion sur les coûts et le recouvrement des coûts, la satisfaction des agriculteurs</li><li>f. Source de financement, notamment la tarification</li><li>g. Discussion ouverte</li><li>• Visite d'exploitations et/ou de zones du projet</li></ul>	
17h00		Retour à l'hôtel	

De	A	4 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
08h30	12h30	<b>Visite de l'AUE d'Alasehir Grape (zone irriguée d'Alasehir)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Briefing sur les fonctions (distribution de l'eau d'irrigation, opération et maintenance, agro-alimentaire, etc.) et les questions suivantes:<ul style="list-style-type: none"><li>a. Droits légaux de l'association</li><li>b. Droits et devoirs des membres de l'AUE, dont les rapports avec les agriculteurs, renforcement des capacités de ces derniers</li><li>c. Présentation de l'organisation technique et administrative</li><li>d. Relations avec la DSI (rôle de la DSI et de l'AUE)</li><li>e. Suivi et évaluation, dont l'impact du transfert de la gestion sur les coûts et le recouvrement des coûts, la satisfaction des agriculteurs</li><li>f. Source de financement, notamment la tarification</li><li>g. Discussion ouverte</li></ul></li><li>• Visite d'exploitations et/ou de zones du projet</li></ul>	<b>Visite de terrain (zone irriguée d'Alasehir)</b>
12h30	13h30	<b>Déjeuner</b>	
13h30	17h00	<b>Visite de la municipalité de Kula (bassin et zone irriguée de Kula)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Briefing sur les fonctions (distribution de l'eau d'irrigation, opération et maintenance, agro-alimentaire, etc.) et sur les questions suivantes:<ul style="list-style-type: none"><li>a. Droits légaux de l'organisation</li><li>b. Droits et devoirs des membres de l'AUE, dont les rapports avec les agriculteurs, renforcement des capacités de ces derniers</li><li>c. Présentation de l'organisation technique et administrative</li><li>d. Relations avec la DSI (rôle de la DSI et de l'AUE)</li><li>e. Suivi et évaluation, incluant l'impact du transfert de la gestion sur les coûts et le recouvrement des coûts, la satisfaction des agriculteurs</li><li>f. Source de financement, notamment la tarification</li><li>g. Discussion ouverte</li></ul></li><li>• Visite d'exploitations et/ou de zones du projet</li></ul>	<b>Visite de terrain (bassin et zone d'irrigation de Kula)</b>

De	A	5 <sup>ème</sup> jour	Méthode / Animateur ou formateur
08h30	12h00	<b>Visite de la coopérative d'irrigation de Kavakdere (barrage et zone d'irrigation de Kavakdere)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Briefing sur les fonctions (distribution de l'eau d'irrigation, opération et maintenance, agro-alimentaire, etc.) et les</li></ul>	<b>Visite de terrain (barrage et zone d'irrigation de Kavakdere)</b>



		<p>questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Droits légaux de l'association</li><li>b. Droits et devoirs des membres de l'AUE, dont les rapports avec les agriculteurs, renforcement des capacités de ces derniers</li><li>c. Présentation de l'organisation technique et administrative</li><li>d. Relations avec la DSI (rôle de la DSI et de l'AUE)</li><li>e. Suivi et évaluation, incluant l'impact du transfert de la gestion sur les coûts et le recouvrement des coûts, la satisfaction des agriculteurs</li><li>f. Source de financement, notamment la tarification</li><li>g. Discussion ouverte</li><li>• Visite d'exploitations et/ou de zones du projet</li></ul>	
<b>12h00</b>	<b>13h00</b>	<b>Déjeuner</b>	
		<b>Départ pour l'aéroport – retour sur Ankara ou Istanbul en fonction de la disponibilité des vols</b>	
<b>De</b>	<b>A</b>	<b>6<sup>ème</sup> jour</b>	
		<b>Départ des derniers participants</b>	



## 7. Liste des participants

N°	Titre	Prénom	Nom	Poste	Nom de l'organisation	Adresse	courriel
Algérie							
1	Mme	Fatma	REZAIGUIA	Ingénieur Principal	D.M.O.D.	khalaf Allah/ Abo Kabir / Sharkia	<a href="mailto:Nafrezoussa@hotmail.com">Nafrezoussa@hotmail.com</a>
Égypte							
2	Ing.	Mohammed	Abdel Azim Ahmed Ahmed	Ingénieur civil	Ministère des ressources en eau et de l'irrigation	Khalaf Allah/ Abo Kabir / Sharkia	<a href="mailto:abotasneem_2001@yahoo.com">abotasneem_2001@yahoo.com</a>
3	M.	Shaban	GEBRIL	Président de l'association des usagers de l'eau du canal de Nemra		Ezbet Maher- Katoor-Gharbia	<a href="mailto:neveeng@mwri.gov.eg">neveeng@mwri.gov.eg</a>
4	Ing.	Ahmed	MAHMOUD	Manager	Ministère des ressources en eau et de l'irrigation	Armnt - Louxor	<a href="mailto:ahmedhassabrabo58@yahoo.com">ahmedhassabrabo58@yahoo.com</a>
Israël							
5	M.	Gregory	BERNSHTEIN	Directeur du département du contrôle de la production d'eau et des certifications des ouvrages de l'eau	Autorité israélienne de l'eau	14/1 rue Pina Rosh, Ashdod, Israël, 77643	<a href="mailto:gregorib10@water.gov.il">gregorib10@water.gov.il</a>
6	M.	Daniel Ben Zion	GREENWALD SHAPIRA	Directeur du département de l'eau recyclée	Autorité israélienne de l'eau	14 rue Hamasger B.P. 20365 Tel-Aviv 61203 Israël	<a href="mailto:dannyg@water.gov.il">dannyg@water.gov.il</a>
7	M.	Oded	GLAZZR		MEY EMEK IZRAEL	MIGDAL HAEMEK P.B.O 73 23100 ISRAËL	<a href="mailto:ODED@MHK.CO.IL">ODED@MHK.CO.IL</a>
Jordanie							
8	M.	Ra'ed	SA'OUB	Responsable des directions des ateliers et de l'équipement	Autorité de la vallée du Jourdain	Jordanie – Ville de Karak- Zone d'Althanlyh	<a href="mailto:RAED_98_70@yahoo.com">RAED_98_70@yahoo.com</a>
Liban							



## Gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) - Mécanisme de soutien

Projet financé par l'Union européenne

N°	Titre	Prénom	Nom	Poste	Nom de l'organisation	Adresse	courriel
9	Mme	Mona	MANANA	Direction générale des ressources hydrauliques et électriques	Ministère de l'énergie et de l'eau	Ministère de l'énergie et de l'eau, corniche El Naher, Beyrouth - Liban	<a href="mailto:monafakh@hotmail.com">monafakh@hotmail.com</a>
10	Mme	Rana	AL AHMADI	Ingénieur sénior / Département exécutif	Ministère de l'énergie et de l'eau	Ministère de l'énergie et de l'eau, corniche El Naher, Beyrouth - Liban	<a href="mailto:ranaahmadi@hotmail.com">ranaahmadi@hotmail.com</a>
11	M.	Mohamad	YOUNES	CHEF DU DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL	AUTORITÉ DU FLEUVE LITANI	GHANAJE BLDG, BCHARA EL KHOURY,	<a href="mailto:Mohamad.younes@gmail.com">Mohamad.younes@gmail.com</a> ; <a href="mailto:myounes@litani.gov.lb">myounes@litani.gov.lb</a>
Maroc							
12	M.	Adile	BENNOUR	Chef de service de la planification et de suivi des aménagements hydro-agricoles - Spsaha	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME	COMPLEXE DBAGH AVENUE HASSAN II BP 1069 RP- RABAT MAROC	<a href="mailto:abenour.gr@gmail.com">abenour.gr@gmail.com</a>
13	M.	Fouad	ELAYYADI	Ingénieur en chef à la division des aménagements	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME	COMPLEXE DBAGH AVENUE HASSAN II BP 1069 RP- RABAT MAROC	<a href="mailto:dgr.budget@gmail.com">dgr.budget@gmail.com</a>
14	M.	Khalid	KHADRI	PRÉSIDENT DE L'AUE	Association des usagers des eaux agricoles de Korimat Essaouira - Maroc	CENTRE KORIMAT – ESSAOUIRA - MAROC	<a href="mailto:korimatverte@gmail.com">korimatverte@gmail.com</a>
Palestine							
15	M.	Shafeeq	ALARAWI	Directeur du département de l'irrigation	Ministère de l'agriculture	Palestine, Bande de Gaza, Khan Younis, Alqararh	<a href="mailto:shafeeqarawi@hotmail.com">shafeeqarawi@hotmail.com</a> <a href="mailto:Arawish2002@yahoo.fr">Arawish2002@yahoo.fr</a>
16	Ing.	Muhannad	ALHAJHUSSEIN	Directeur adjoint	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture, Balou', Ramallah, Cisjordanie, Palestine	<a href="mailto:Alhajhoussein@yahoo.com">Alhajhoussein@yahoo.com</a>
17	M.	Imad	RAMADAN	Directeur	Autorité palestinienne de l'eau	Palestine - Cisjordanie - Ramallah	<a href="mailto:Emad_saifi@yahoo.com">Emad_saifi@yahoo.com</a>



## Gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) - Mécanisme de soutien

Projet financé par l'Union européenne

N°	Titre	Prénom	Nom	Poste	Nom de l'organisation	Adresse	courriel
Tunisie							
18	M.	Tarek	AYOUB	DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - TUNISIE	CRDA CITÉ LAYOUNI 3100 KAIROUAN-TUNISIE	<a href="mailto:tarekay12345@yahoo.fr">tarekay12345@yahoo.fr</a>
19	Mme	Thouraya	BEN AMOR EP BEN AMOR	Directrice, Chef de Division	Commissariat régional au Développement Agricole de la Manouba	71 Rue D'Alger. El Mourouj III .2074 Ben Arous	<a href="mailto:thouraya_benamar@yahoo.fr">thouraya_benamar@yahoo.fr</a>
20	M.	Samir	MHENNA	Président de l'Association des usagers de l'eau (AUE)	Groupement de Développement Agricole	Localité de BHIRA-BEKALTA 5090	<a href="mailto:Mouf-Zar@yahoo.fr">Mouf-Zar@yahoo.fr</a>
Experts							
21	Mme	Suzan	TAHA	Expert principal SWIM-SM	LDK		<a href="mailto:s.taha@swim-sm.eu">s.taha@swim-sm.eu</a>
22	M.	Juan Antonio	SAGARDOY ALONSO	Expert adjoint SWIM-SM	Consultant pour la gestion de l'eau	Via Apelle, 77 00124 Rome - Italie	<a href="mailto:sagardoy22@alice.it">sagardoy22@alice.it</a>
23	Mme	Mirella	BATZIANIA	COORDINATRICE DE L'ÉVÈNEMENT	LDK CONSULTANTS SA		<a href="mailto:swim-sm@ldk.gr">swim-sm@ldk.gr</a>